



Conditions Générales de Vente

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre l'association Deci-dela, association loi 1901 (ci-après, « Deci-dela ») et le client. Toute inscription et recours aux prestations délivrées par l'association Deci-dela implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par l'association Deci-dela.

2. Services

Les prestations sont délivrées sous la forme d'ateliers -impliquant notamment l'usage d'ordinateurs et de tablettes-, dispensées au centre Silvia Monfort de la Maison des Associations du 3^e et 4^e arrondissements de Paris, situé au 2 bis rue Elzévir dans le 3^e arrondissement de Paris, par les animateurs de l'association Deci-dela.

Les ateliers ont lieu sur une base hebdomadaire à raison de sessions de 1h30 par semaine et selon un calendrier fixé par Deci-dela communiqué lors de l'inscription. Un cycle est constitué de 6 ou 7 ateliers hors vacances scolaires et jours fériés. L'inscription se fait sur un créneau horaire fixe durant la période concernée : cycle ou année.

L'association Deci-dela se réserve le droit d'annuler un cycle d'ateliers si moins de 4 enfants y sont inscrits moyennant une information communiquée au client au moins une semaine à l'avance. Le montant correspondant au cycle d'ateliers sera alors intégralement remboursé.

3. Prix

Les tarifs indiqués sur la brochure tarifaire s'entendent hors taxes: la TVA est non applicable (article 293 B du Code général des impôts).

4. Paiements

Le paiement est exigible dans sa totalité le jour de l'inscription.

- Pour les ateliers annuels, le paiement est réalisé par carte bancaire en ligne sur sur notre page [Helloasso](#) ou par chèque. Le règlement par chèque peut s'effectuer en une seule fois ou en trois fois selon les modalités suivantes : un premier chèque d'un montant correspondant au tiers du montant de l'inscription, tel qu'il figure sur la brochure tarifaire, brochure remise à l'encaissement au moment de l'inscription, et deux chèques représentant chacun la moitié du solde établis également au moment de l'inscription et remis à l'encaissement respectivement le 1^{er} décembre 2018 et le 1^{er} mars 2019 de la saison en cours. Les chèques doivent être adressés à l'ordre "Association Deci-dela", et remis à

la main ou envoyés à l'adresse suivante : Association Deci-dela, Maison des associations du 3e et 4e arrondissements de Paris, 5 rue Perrée, 75003 Paris.

- Pour les ateliers en cycle, le paiement est réalisé par carte bancaire en ligne sur notre page [Helloasso](#), en un règlement. Le paiement est exigible dans sa totalité le jour de l'inscription.

5. Inscription

Toute inscription ne devient définitive qu'après paiement effectué dans les conditions indiquées au point 4 ci-dessus.

6. Résiliation

Pour une inscription annuelle, toute résiliation devra être notifiée par mail à l'adresse contact@deci-dela.org et par courrier, à l'adresse suivante : Association Deci-dela, Maison des associations du 3e et 4e arrondissements de Paris, 5 rue Perrée 75003 Paris. Sous réserve du respect de cette procédure, toute résiliation d'inscription reçue avant le troisième atelier de l'année en cours, le cachet de la Poste faisant foi, fera l'objet d'un remboursement dans les 90 jours, déduction faite des ateliers dispensés qui resteront définitivement acquis à Deci-dela.

En revanche, l'inscription sera définitive à partir du troisième atelier et aucune résiliation ne pourra être effectuée sauf cas de force majeure dûment justifiée par le client et soumis à l'appréciation de Deci-dela. Dans ce cas, seuls les ateliers dispensés sur la base du tarif par atelier en vigueur tel qu'indiqué dans la brochure tarifaire, seront dus. Le remboursement du solde sera alors effectué dans les 90 jours.

Pour une inscription à un cycle, aucune résiliation ne sera acceptée, quel qu'en soit le motif.

7. Non sollicitation

Le client s'engage à ne pas solliciter directement ou indirectement la/le/les intervenants de Deci-dela et à ne pas recourir à leurs services pour toute autre mission que celle qui leur aura été confiée par Deci-dela. Dans le cas de demandes spécifiques, les clients prendront contact directement avec la direction de Deci-dela.

8. Retard

Les parents, ou tout représentant légal, sont tenus d'amener et de venir chercher les enfants aux horaires convenus.

En cas de retards répétés, Deci-dela se réserve le droit de facturer le parent responsable d'un montant équivalent aux frais entraînés par ce retard, notamment le dédommagement de l'animateur, et ce quel que soit le motif du retard.

9. Comportement & Discipline

Dans le cas de comportements persistants d'un enfant portant atteinte de manière préjudiciable à la bonne conduite des ateliers, Deci-dela, après un premier avertissement auprès des parents qui seraient restés sans effet, se réserve le droit d'exclure l'enfant pour une période temporaire ou définitive. Le règlement de la prestation souscrite restera intégralement dû à Deci-dela, l'exclusion pour raison disciplinaire n'ouvrant droit à aucun remboursement.

10. Droit à l'image

Deci-dela est autorisé, sous réserve d'autorisation écrite des parents, à photographier ou filmer les enfants lors des ateliers dans le cadre de leurs activités en groupe aux seules fins de diffusion sur les espaces média de Deci-dela.

11. Matériel & Propriété Intellectuelle

Tout matériel (fiches pédagogiques, matériel informatique, etc.) mis à disposition et utilisé dans le cadre des prestations dispensées par Deci-dela reste sa propriété exclusive. Tous les éléments relatifs au contenu des prestations et sur les espaces internet Deci-dela sont et restent la propriété intellectuelle exclusive de leur titulaire. Il est strictement interdit de reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser de quelque manière, à quelque titre et pour quelque raison que ce soit, même partiellement, ces éléments sous quelque langue, forme, support et format que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de Deci-dela.

12. Assurance

Deci-dela est régulièrement assuré au titre des prestations fournies en responsabilité civile professionnelle. Toutefois, Deci-dela ne peut en aucun cas être tenu responsable de la perte, du vol et de la casse d'objets personnels appartenant aux enfants. Dans le cadre de leurs activités au centre Silvia Monfort, les familles s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile pour les enfants inscrits aux ateliers numériques citoyens de Deci-dela, et de fournir l'attestation à l'association par mail : contact@deci-dela.org avant le début des ateliers.

13. Données à caractère personnel

L'association Deci-dela est responsable du traitement des données partagées dans ce formulaire d'inscription. Les informations portées sur le formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion de l'inscription aux ateliers numériques citoyens organisés par l'association Deci-dela. Le destinataire des données est l'association Deci-dela. Les individus procédant à une inscription aux ateliers numériques citoyens donnent leur consentement pour que l'association Deci-dela traite leurs données. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Marie-Sophie Holt, coordinatrice adjointe de l'association Deci-dela à l'adresse email suivante : contact@deci-dela.org.

14. Juridiction compétente

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à l'application du droit français. Les informations contractuelles et les produits proposés à la vente sont conformes à la législation française. Tout litige provenant de l'application des présentes conditions générales de vente sera soumis aux juridictions compétentes.

Brochure tarifaire

Les tarifs présentés ci-dessous correspondent aux tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2018 - 2019 (du 07/11/2018 au 03/07/2019).

<p>Inscription annuelle : Donne accès aux 4 cycles de 6 ou 7 ateliers d'1h30 proposés du 07 novembre 2018 au 3 juillet 2019, un atelier par semaine, soit 27 ateliers en tout. Hors vacances scolaires et jours fériés. Dans le cadre d'une inscription annuelle, le prix unitaire de l'atelier est de 15,92 €. Les thèmes des cycles sont détaillés sur la page : http://www.decide-la.org/nos-ateliers</p>	430 €
<p>OU Inscription à un cycle : Donne accès à un cycle de 6 ou 7 ateliers d'1h30 proposé entre chaque vacances scolaires, un atelier par semaine. Hors vacances scolaires et jours fériés. Les thèmes des cycles sont détaillés sur la page : http://www.decide-la.org/nos-ateliers</p>	130 €

Calendrier des ateliers

- Cycle « La fabrique numérique des contes » : 7 novembre 2018 au 22 décembre 2018
- Cycle « Les apprentis vidéastes » : 9 janvier 2019 au 23 février 2019
- Cycle « Info ou Intox sur la toile ? » : 13 mars 2019 au 20 avril 2019
- Cycle « Dans les coulisses des jeux vidéo » : 11 mai 2019 au 3 juillet 2019, pas d'ateliers la semaine du 27 mai 2019.